

# Industeel

# #Environnement

Le respect de l'environnement est une mission de travail prioritaire pour l'ensemble des employés de notre entreprise pleinement engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale. Dans tous nos processus, cet engagement demande une vigilance constante et une implication sans faille de l'ensemble du personnel, permettant une amélioration continue de nos performances environnementales.

Ainsi, Industeel France, site du Creusot, recherche en permanence à minimiser son impact sur le milieu naturel et le voisinage :

- en surveillant et en réduisant ses émissions atmosphériques,
- en diminuant son empreinte carbone de 35% minimum à horizon 2030,
- en maîtrisant sa consommation d'eau et en surveillant ses rejets aqueux,
- en triant ses déchets et en recherchant des solutions pour accroître leur valorisation,
- en préservant la qualité des sols,
- en surveillant ses émissions sonores et vibratoires,
- en utilisant efficacement l'énergie et en consommant, dans un nouveau cycle de vie, des ferrailles essentiellement recyclées, afin de préserver les ressources naturelles,
- en préservant l'esthétique de ses implantations et de ses ateliers,
- en considérant, dans ses plans d'actions, les enjeux pertinents liés au changement climatique.

La protection de l'environnement s'inscrit dans une démarche globale de progrès conforme au référentiel de la norme ISO 14001 relative au management de l'environnement, et répond aux engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du groupe ArcelorMittal

Dans le cadre de cet objectif général, Industeel France, site du Creusot, s'engage donc à :

- respecter les obligations de conformité relatives à ses activités et à son implantation,
- définir et mettre en œuvre des actions correctives lorsqu'une non-conformité se produit,
- mettre en place et maintenir un processus d'amélioration continue de ses performances environnementales, avec des actions proactives visant à minimiser les impacts de ses activités,
- identifier les risques de pollution accidentelle et mettre en place les actions préventives correspondantes, notamment dans le cadre de la prévention des accidents majeurs.

En accord avec les directives du groupe ArcelorMittal et en tenant compte des contraintes économiques et locales de l'entreprise, le Comité de pilotage d'Industeel France site du Creusot fixe chaque année les principaux objectifs environnementaux et les communique à l'ensemble du personnel. Ces objectifs sont déclinés en actions dans les plans de progrès du site. Je m'engage à vérifier la bonne réalisation de ces différentes actions lors d'audits, à travers les indicateurs de suivi des performances environnementales, ou lors des revues périodiques.

La politique Environnement est communiquée à l'ensemble du personnel ainsi qu'à nos principaux fournisseurs et cotraitants. Elle est également mise à disposition de toutes les parties intéressées. **Je demande à chacun de s'impliquer pleinement, à son niveau, dans l'amélioration des performances de son secteur et de l'usine.**

Je délègue au responsable du management de l'environnement du site l'application de cette politique environnementale.



Cédric Chauvy  
Directeur du site  
du Creusot

